

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXANDRE

À une séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à l'édifice municipal, le jeudi 12 décembre 2013 à 20 h 00, sont présents les conseillers (ères) suivants (es) :

madame Catherine Cardinal, messieurs Yves Barrette, Alexandre Provost, Bernard Rousselle et Laurent Patenaude sous la présidence de monsieur Luc Mercier, maire.

Est aussi présente : la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Michèle Bertrand.

Madame France Quintin Blum, conseillère est absente et hors du pays.

**13-12-280 1. Refus de l'avis de convocation**

Attendu la disponibilité de tous les membres du conseil municipal présents dans la municipalité de Saint-Alexandre;

Il est proposé par monsieur Laurent Patenaude, appuyé par monsieur Bernard Rousselle et unanimement résolu de renoncer à l'avis de convocation de la présente séance spéciale.

**Avis de motion 2. Avis de motion – Règlement 13-265 pour établir la répartition des coûts de nettoyage et d'entretien de la branche 6 et de la branche 7 du ruisseau Chartier**

Avis de motion est donné par monsieur Alexandre Provost de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement pour établir la répartition des coûts des travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 6 et de la branche 7 du ruisseau Chartier.

**Avis de motion Avis de motion - Règlement 13-266 pour établir la répartition des coûts de nettoyage et d'entretien de la branche 16 et de la branche 17 du ruisseau Hood**

Avis de motion est donné par monsieur Laurent Patenaude de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement pour établir la répartition des coûts des travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 16 et de la branche 17 du ruisseau Hood.

**13-12-281 3. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Laurent Patenaude et unanimement résolu de lever la séance extraordinaire à 20 h 05

---

Luc Mercier maire

---

Michèle Bertrand  
directrice générale et secrétaire-trésorière